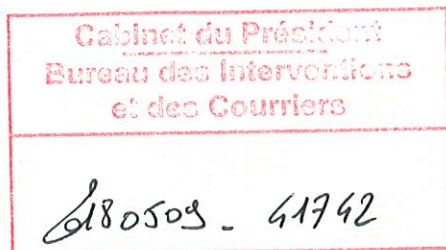


MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le ministre d'État



Paris, le - 4 MAI 2018

Monsieur le Président,

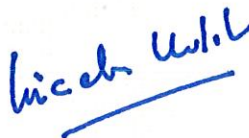
J'ai le plaisir de vous annoncer ma décision de renouveler le label Grand Site de France au conseil départemental du Pas-de-Calais, pour le Grand Site de France des Deux caps Gris-Nez Blanc-Nez, pour une durée de six ans.

La commission supérieure des sites, perspectives et paysages a formulé, le 14 décembre 2017, un avis unanimement favorable, qui vient saluer l'engagement des collectivités et des habitants pour restaurer et valoriser les valeurs paysagères de ce territoire.

Le label Grand Site de France, inscrit au code de l'environnement, reconnaît à la fois la valeur patrimoniale d'un territoire, la réalité de sa gestion et la qualité du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur proposé pour l'avenir, selon les principes du développement durable.

Il est également la reconnaissance du travail que vous avez poursuivi ces dernières années, et de la démarche partenariale que vous prévoyez de renforcer pour préserver la qualité de ce territoire emblématique, en particulier avec le partenariat du parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, du syndicat mixte Eden 62 et du conservatoire du littoral.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.



Nicolas HULOT

**Monsieur Jean-Claude LEROY**  
Président du conseil départemental du Pas-de-Calais  
Rue Ferdinand Buisson  
62018 ARRAS CEDEX 9